



Gestion des déchets sur la commune d'Estavayer

Service des eaux et du domaine public

Téléphone : 026 664 80 90

Email : domainepublic@estavayer.ch



Sommaire

Informations « gestion des déchets »	1
Débarras ou collecte de déchets	2
Tableau des horaires	2
Marche à suivre – containers	3
Déchets acceptés	4
Consignes	5
Informations diverses	6

Informations « gestion des déchets »

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Nous avons le plaisir de vous transmettre ces quelques informations relatives à la gestion des déchets.

- **La Carte EcoReload** vous permet d'ouvrir les containers enterrés, ainsi que les compacteurs des villages fusionnés et vous donne accès à la déchetterie RG Récupération SA à Sévaz.
- **Les compacteurs des villages** se situent aux endroits suivants voir annexe :
 - **Bussy** : à la déchetterie
 - **Forel** : à la déchetterie
 - **Rueyres-les-Prés** : à la déchetterie
 - **Murist** : au Bas-du-Ruz
 - **Vuissens** : à la déchetterie
- **Les emplacements des divers containers enterrés** de la ville d'Estavayer-le-Lac, des villages de Font, La Vounaise, Montbrelloz et Morens se trouvent en annexe.
- **Taxe à l'ouverture** pour les containers enterrés :
(sacs 35l) = CHF 2.30 l'ouverture
(sacs 110l) = CHF 6.00 l'ouverture
(Chaussée, Château et Bastians à Estavayer-le-Lac)
- **Taxe au poids** pour les compacteurs, ainsi que chez RG Récupération SA
CHF 0.40ct/ kilo
- La carte EcoReload se **recharge** à l'administration communale d'Estavayer ou chez RG Récupération SA
- Les déchets collectés séparément en déchetterie ne doivent pas être déposés en ordure ménagères à incinérer. Les déchets collectés séparément en déchetterie sont indiqués sur notre site internet sous règlement déchetterie.
- Il est strictement interdit de déposer des déchets provenant des ménages, dans les **poubelles du domaine public** ! Des contrôles sont effectués et les contrevenants peuvent être amendés.

Les containers enterrés, ainsi que les compacteurs
sont accessibles 24h/24, 7j/7.

Débarras ou collecte de déchets

Débarras ou collecte de déchets encombrants à domicile

Listes des entreprises à votre disposition pour le débarras ou collecte des déchets et encombrants à domicile (service payant) :

Oust, Estavayer-le-Lac

info@oust.ch

026 588 00 06

Récupération RG SA, Sévaz

info@recuperation.ch

026 663 95 95

Activ'Tri Sàrl, Yverdon-les-Bains

info@activtri.ch

024 425 33 57

Startrans, Corcelles-près-Payerne

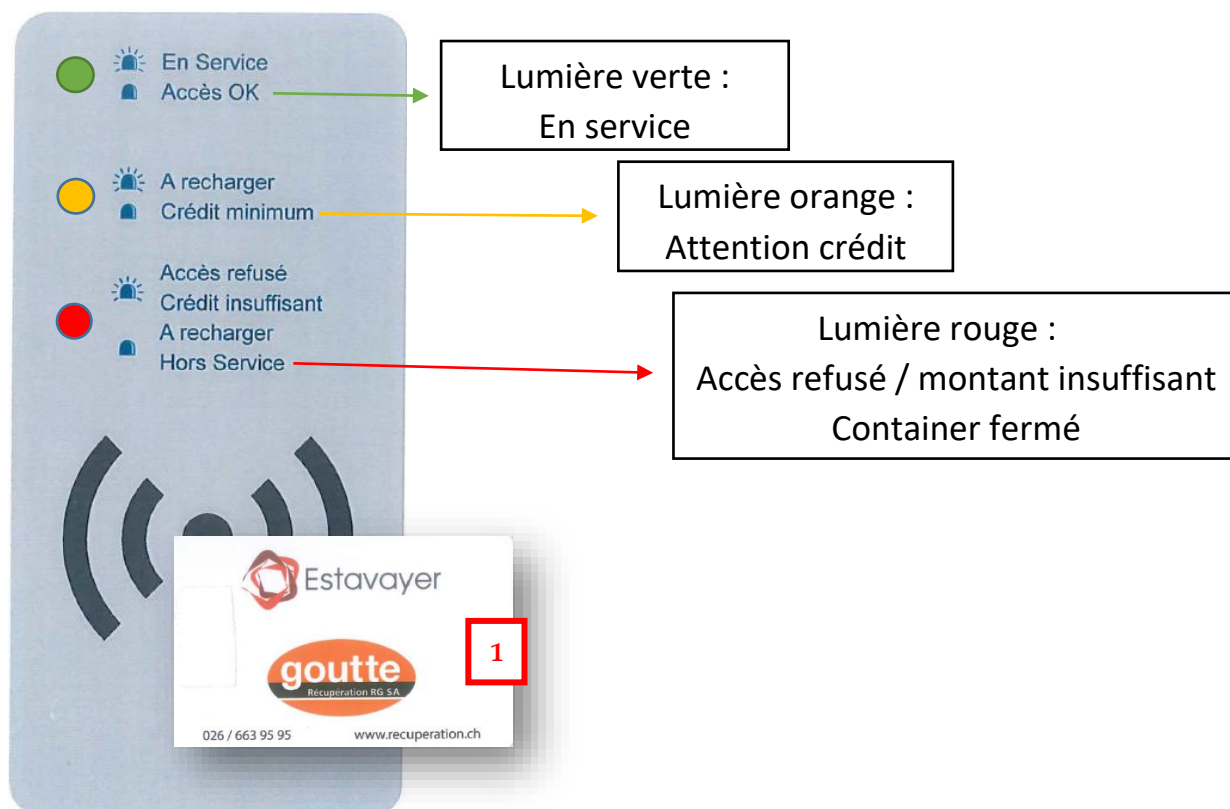
info@startrans.ch

079 919 25 29

Tableau des horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi	samedi
RG Récupération à Sévaz	07h00 – 12h00 13h15 – 17h30	13h15 – 19h30	07h00 – 12h00 13h15 – 17h30	07h00 – 12h00 13h15 – 19h30	07h00 – 12h00 13h15 – 17h00	09h00 – 16h00
Estavayer-le-Lac	ordures ménagères : containers enterrés disponibles pour dépôt des sacs OKS à l'ouverture 7/7					
Vuissens		09h00 – 19h00		09h00 – 19h00		09h00 – 16h00
Morens	ordures ménagères : containers enterrés disponibles pour dépôt des sacs OKS à l'ouverture 7/7					
Murist						09h00 – 11h00
	ordures ménagères : containers enterrés disponibles pour dépôt des sacs OKS à l'ouverture 7/7					
La Vounaise	ordures ménagères : containers enterrés disponibles pour dépôt des sacs OKS à l'ouverture 7/7					
Bussy			19h00 – 20h00			10h00 – 11h00
	ordures ménagères : containers enterrés disponibles pour dépôt des sacs OKS à l'ouverture 7/7					
Montbrelloz	ordures ménagères : containers enterrés disponibles pour dépôt des sacs OKS à l'ouverture 7/7					
Rueyres-les-Prés			18h00 – 19h00			09h30 – 11h30
	ordures ménagères : containers enterrés disponibles pour dépôt des sacs OKS à l'ouverture 7/7					
Vernay			18h00 – 19h30			09h00 – 11h30
A Forel au terrain de foot	ordures ménagères : containers enterrés disponibles pour dépôt des sacs OKS à l'ouverture 7/7					

Marche à suivre – containers



Marche à suivre :

1. Posez votre carte sur le display
2. Quand vous entendez le « clic », vous avez 4 secondes pour ouvrir la trappe. Après 4 secondes elle se bloque.
3. Mettez votre sac dans le tambour et refermez-le.

En cas de problème, veuillez vous adresser au bureau du **Service des eaux et du domaine public** au **026 664 80 90** durant les heures de bureau et/ou par courriel à **domainepublic@estavayer.ch**

Déchets acceptés

Les déchets collectés séparément ne doivent pas être présents dans les ordures ménagères

Ordures ménagères sur Estavayer-le-Lac, Font, La Vounaise, Montbrelloz et Morens, en containers enterrés, taxe à l'ouverture.

	Déchetterie régionale	Vuissens	Murist	Vernay	Bussy	Rueyres-les-Prés
Ordures ménagères (taxe au poids)	Se référer aux directives et détails de la déchetterie régionale, publiées sur le site internet	✓	✓	✓	✓	✓
Verre		✓	✓	✓	✓	✓
Fer blanc/aluminium		✓	✓	✓	✓	✓
Papier/carton		✓	✓	✓	✓	✓
PET		✓	✓	✓	✗	✓
Capsules Nespresso		✓	✓	✓	✗	✓
Piles, batteries		✗	✓	✓	✗	✓
Déchets encombrants		✗	✗	✗	✗	✗
Ferraille, métaux		✗	✗	✓	✗	✓
Matériaux inertes (gravats)		✗	✗	✗	✗	✗
Habits, textiles		✓	✗	✓	✗	✓
Huile végétale (alimentaire)		✗	✗	✓	✗	✓
Appareils électroniques-électroménager		✗	✗	✓	✗	✓
Sources lumineuses (Ampoules Eco / néon)		✗	✗	✓	✗	✓

Consignes

Consignes d'utilisation des containers enterrés et tri des déchets

La majorité des problèmes est due à une mauvaise utilisation par les usagers !



Ordures ménagères incinérables uniquement

Selon la législation en vigueur, les déchets recyclables collectés séparément sont à acheminer en déchetterie.



Dans le sac, pas de déchets collectés séparément en déchetterie

Verre, bouteilles de boisson PET, fer blanc/alu, papier/carton propre, inerte, métaux, piles/batteries, déchets spéciaux, ...

Directives sur www.estavayer.ch, « Déchetteries »



Utilisation de sacs à ordures 35 l ou 17 l avec le label OKS

Les sacs OKS sont résistants et ne risquent pas de se déchirer lors du dépôt dans le container ou de la vidange.



Pas de sacs destinés à d'autres usages que les ordures

Risque de se déchirer, encrassement du container, favorisent les mauvaises odeurs.

Pas de sacs en papier, pas de sacs en plastique fin, pas de vrac.



Sac fermé et attaché correctement

Les déchets ne doivent pas pouvoir sortir du sac et se répandre dans le container.



Les déchets ne doivent pas pouvoir sortir du sac

Blocage, encrassement du container, favorise les mauvaises odeurs et la prolifération d'insectes !

Engendre des coûts importants de nettoyage et entretien.



Dans un container 35 l, uniquement :

1 sac de 35 l ou 2 sacs de 17 l.

Utilisation obligatoire de sacs à ordures, pas de déchets sans sac !



Interdiction formelle de déposer des sacs de plus grande contenance !

Risque important de blocage du tambour.

Tout contrevenant sera dénoncé et risque d'être amendé.



Déposer le sac à l'horizontale

Evite les blocages du tambour.

A l'ouverture, si le tambour résiste, **NE PAS FORCER**



Le sac doit être rempli de façon raisonnable

Le tambour doit pouvoir se fermer facilement.

NE PAS FERMER AVEC FORCE !



En cas de débit sans dépôt, passer dès le lendemain à l'Administration communale pour remboursement.

Tout non-respect des consignes peut entraîner une dénonciation et amende.

Interdiction formelle et en aucun cas, laisser un sac à ordures ou autres déchets sur le domaine public.

Interdiction de déposer des déchets urbains et ménagers dans les poubelles publiques.



Estavayer

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à vous référer à notre site internet www.estavayer.ch. En cliquant sur la rubrique « Déchetteries », vous pourrez notamment consulter le « **Tous-ménage novembre 2017** » en cliquant sur le lien « **INFO DECHETS** ».

Nous restons bien entendu à votre disposition par courriel à l'adresse domainepublic@estavayer.ch ou par téléphone au **026 664 80 90**.

La grande majorité des pannes sur les containers est générée par de mauvaises utilisations des usager-ères. Nous vous prions donc de **vous conformer strictement aux consignes d'utilisation**.

Le système de gestion des containers enterrés utilise une carte GSM et les pannes sont signalées par messages au Service des eaux et du domaine public. Nous pouvons dès lors identifier l'utilisateur-trice à l'origine d'un blocage et les abus pourront faire l'objet d'amendes.

Si vous n'arrivez pas à ouvrir le container après passage et débit de votre carte car le tambour résiste, veuillez **ne pas forcer l'ouverture**, un sac bloque probablement l'ouverture.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est **strictement interdit d'abandonner des sacs et des déchets**, même si un container enterré est bloqué ou hors service, sous peine de dénonciation

Dans ces cas, ou pour d'autres problèmes, nous vous prions de **contacter le Service des eaux et du domaine public au numéro mentionné sur le tambour** du container. Si votre carte a été débitée alors que vous n'avez pas pu déposer votre sac dans le container, vous pourrez vous faire rembourser la taxe d'ouverture lors de votre passage à l'Administration communale.

*Votre équipe du Service des eaux et du domaine public
Juin 2020*